

Objet : Epreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'Etudes de Base (CEB).
Réseau : TOUS
Niveau et services : fondamental et secondaire / ordinaire et spécialisé
Période : Année scolaire 2008-2009

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, subventionné par la Communauté française ;
- Aux directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental, secondaire et spécialisé ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement **fondamental** et de l'enseignement **secondaire**;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du Système éducatif		
<u>Destinataires</u>	Directions des établissements susmentionnés		
<u>Contact</u>	Sébastien DELATTRE	02.690.81.91	sebastien.delattre@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Nombre de pages</u>	2		
<u>Objet</u>	Epreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'Etudes de Base (CEB).		

Autorités : AGERS

Signataire(s) : Jean-Pierre HUBIN

Gestionnaire : Sébastien DELATTRE (Tél. 02/690.81.91)

Madame,
Monsieur,

Je vous informe que les dates de passation de l'épreuve externe commune liée à l'octroi du Certificat d'Etudes de Base sont fixées aux matinées des lundi 15, mardi 16, jeudi 18 et vendredi 19 juin 2009.

La participation à cette épreuve est désormais obligatoire :

- pour les élèves de 6^e année primaire dans l'enseignement ordinaire ;
- pour tous les élèves de 1^{re} année différenciée de l'enseignement secondaire ;
- pour les élèves inscrits en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB.

L'épreuve est également accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé.

Les élèves de l'enseignement secondaire spécialisé qui ne participeraient pas à l'épreuve ainsi que les élèves de 2^e année professionnelle dans l'enseignement secondaire ordinaire peuvent toujours se voir attribuer le Certificat d'Etudes de Base selon les modalités antérieures.

Un dossier reprenant les livrets de l'épreuve de juin 2008 accompagnés des consignes de passation et de correction vous parviendra en plusieurs exemplaires dans le courant du mois d'octobre.

Les livrets de l'épreuve de juin 2007 sont accessibles sur le site www.enseignement.be (section « vie de l'école », titre « épreuve externe commune CEB »).

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.